

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 6 octobre 2025 - 1,50 €

N° 156

Machiavélisme ?

Et si tout avait été prévu ? Qui va assurer les affaires courantes ? Les ministres nommés ? Avec passation de pouvoir entre eux-mêmes, puisqu'ils sont pour l'essentiel ceux du précédent gouvernement ? C'est techniquement faisable et ça peut durer longtemps.

Ensuite, rien n'empêche le Président d'appeler la gauche à gouverner. On voit déjà la catastrophe, avec le « Mur de l'argent » qui va ressurgir. Dans moins de six mois, dans les décombres de l'économie française, il faudra dissoudre. Le Rassemblement national sera en tête. Qui peut croire que Jordan Bardella et Marine Le Pen pourraient redresser la situation dans les six mois qui leur resteraient avant l'élection présidentielle ?

Six mois pour les uns, six mois pour les autres. Alors le président Macron aurait fait la démonstration que seul Édouard Philippe serait en mesure de faire quelque chose d'utile à l'Élysée... Vous n'y croyez pas ? Vous avez raison. Mais vous pouvez croire que ce scénario est dans la tête d'Emmanuel Macron.

Frédéric Aimard

Papier

Avec l'annonce de la démission du Premier ministre Sébastien Lecornu le 6 octobre, on ne sait pas où l'on va sauf que ça va coûter très cher. Déjà la Bourse dégringole, des décisions économiques de tous ordres sont

remises à demain. L'administration va pourtant assurer la gestion des affaires courantes, avec ministres ou sans. Normalement on devrait s'acheminer vers des élections anticipées : législatives, présidentielles ? Qui s'additionneront avec les municipales prévues en mars.

Une économie à faire d'urgence : proclamer des restrictions sur l'usage du papier électoral. Que l'on conserve un bulletin de vote en papier, pour éviter des fraudes, c'est malheureusement nécessaire. Quelque chose empêche-t-il de diviser sa taille

par deux ? Quant aux professions de foi, que personne ne lit, et qui ne correspondent pas à ce que les candidats feront vraiment, elles sont un luxe dans le contexte actuel. Il en va sans doute de même des affiches pour les panneaux électoraux.

La France a perdu son industrie papetière du fait de dramatiques erreurs de gestion et parce que les concurrence, suédoise ou canadienne, ne lui ont fait aucun cadeau. Les grands partis ont déjà passé commande de stocks de papier, parfois en Suisse... Mais cela ne suffira jamais. Allons-nous endet-

ter encore le pays à l'heure où tout le monde s'informe sur son téléphone portable ? Stop ! Qui peut décider de cela ? Immédiatement.

F.A.



SOMMAIRE

P. 1 : Machiavélisme. — Papier. P. : 2 Non-événements ? — Shein. P. 3 : Lectures. P. 4 : Automobile. — Lecture. P. 5 : Téléphériques urbains. — Liberté académique. P. 6 : Nuance et modération. P. 7 : La vieille dame a 80 ans. — Le sport dans nos communes. P. 8 : Gaza sous tutelle. — La paix de Trump. P. 10 : Passation de pouvoir au Luxembourg.

■ **Gouvernement** : Une liste de 18 ministres avait été rendue publique le 5 octobre au soir par le nouveau secrétaire général de l'Élysée, Emmanuel Moulin. La plupart étaient reconduits du précédent gouvernement au même poste. Élisabeth Borne, Manuel Valls, Gérald Darmanin, Bruno Retailleau, Catherine Vautrin ; Rachida Dati, Jean-Noël Barrot, Agnès Pannier-Runacher, Annie Genevard, Amélie de Montchalin, Philippe Tabarot, Aurore Bergé.

Les nouveaux entrants étaient : Bruno Le Maire, ministre des Armées et des anciens combattants ; Roland Lescure, ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et énergétique ; Éric Woerth, ministre de l'Aménagement du territoire, de la décentralisation et du logement ; Naïma Moutchou, ministre de la Transformation et de l'action publique, de l'intelligence artificielle et du numérique ; Marina Ferrari, ministre des Sports, de la jeunesse et de la vie associative ; Mathieu Lefèvre, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Le gouvernement devait être complété par la nomination de quatre ou cinq secrétaires d'État.

Le Premier ministre devait faire une déclaration de politique générale le 7 octobre. On s'attendait à plusieurs motions de censure et on s'interrogeait sur la possibilité d'une nouvelle dissolution, avec des législatives anticipées qui viendraient perturber la tenue des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, voire d'une démission du président avec une élection présidentielle anticipée...

La démission coup de tonnerre de Sébastien Lecornu au matin du 6 octobre, acceptée par le président Macron, n'a fait que renforcer tous les scénarios les plus catastrophiques. On a appris que Bruno Retailleau n'avait pas admis la nomination de Bruno

Non-événements ?

La succession d'annonces, de manifestations, de postures et de sondages qui s'accumulent sur la tête des Français contribue au désenchantement caractérisant la vie quotidienne. D'ailleurs, cela semble suivi d'assez loin si l'on en croit les commentateurs de ces salariés ayant refusé de se joindre à la grève du 2 octobre parce que cela leur aurait fait perdre une journée, non rémunérée, et parce qu'ils ne croient plus à ce type de démonstration : « de toute façon, plus personne ne regarde la télé ». Parmi les nombreuses fractures traversant la population, on voit maintenant une opposition entre ceux qui descendent dans la rue et ceux qui, désabusés, ne voient dans les péripéties politiques, économiques et sociales que non-événements.

Cela pose ainsi le problème des syndicats et de la spécificité française de la question. Au moment où est célébré le 80e anniversaire d'une Sécurité sociale dont personne ne semble remettre en cause le principe, il faut s'interroger sur l'organisation des rapports entre l'État, les employeurs et les salariés, tout en sachant qu'existent d'autres types de travailleurs, du grand chef d'entreprise au petit artisan. L'État lui-même est un (très gros) employeur, de surcroît enclin à s'immiscer dans le dialogue paritaire alors qu'une bonne gestion consiste à laisser les partenaires sociaux s'entendre, ce qui s'effectue parfois discrètement (sait-on, par exemple, que la Cgt critique le régime de capitalisation des fonctionnaires alors qu'elle siège à son conseil d'administration ?)

Pendant ce temps, la classe politique et les commentateurs continuaient à se focaliser sur les petites phrases et les enquêtes d'opinion. On semblait ne pas très bien se rendre compte que, malgré ses multiples déplacements à l'étranger plus ou moins destinés à lui redonner une aura, Emmanuel Macron suscitait un rejet croissant. Cela explique pourquoi, en dehors de quelques irréductibles fidèles, plus grand monde ne se réclame de lui, y compris les éventuels candidats à la présidentielle de 2027 ; or, dans l'immédiat, en dehors d'une nouvelle dissolution, il s'agit de la seule échéance certaine, avec des rapports de force bien connus – même si l'hypothèse Raphaël Glucksmann introduit une variable. En tout cas, le président ayant invisibilisé ses Premiers ministres, il est désormais seul face au malaise et à la colère de la population.

Dans ces conditions, ce qu'aurait pu aire ou ne pas faire Sébastien Lecornu apparaissait très secondaire. Nommé il y a quatre semaines, il venait de se préparer une sorte de hara-kiri à la Bayrou en annonçant renoncer à l'article 49-3 de la Constitution permettant de faire adopter un texte sans vote à moins de renverser le gouvernement. Cet aveu d'impuissance, puisqu'il se liait les mains, n'aurait pas facilité ses rapports avec l'Assemblée...

Le nouveau gouvernement, avec le repêchage de Bruno Le Maire qui pensait jouer son rôle de ministre des Armées appliqué et compétent, ne semblait qu'un non-événement de plus...

Et pourtant c'est cela qui a provoqué la chute du gouvernement non encore investi et ruiné un peu plus les insti-

tutions. Totalement disproportionné ! Mais on nage en pleine folie où un non événement peut à tout instant virer à la catastrophe.

Jean-Gabriel Delacour

Shein

Shein, c'est considérable. Cette firme chinoise spécialisée dans les articles de mode à bas prix occupe la deuxième place mondiale dans son secteur. Son modèle économique utilise l'intelligence artificielle pour analyser les tendances du marché et lancer chaque jour des milliers de nouveaux produits qui sont commandés en ligne et distribués par voie postale. La firme, qui pèse 50 milliards de dollars, a enregistré ces deux dernières années une hausse de 58 % de ses ventes en France. En 2024, elle est devenue l'enseigne de mode préférée des consommateurs français.

Toute médaille a son revers, fortement noirci en ce qui concerne la firme chinoise. L'administration française a récemment infligé à Shein une amende de 40 millions d'euros pour « pratiques commerciales trompeuses ». La mauvaise qualité de produits fabriqués par une main-d'œuvre surexploitée est régulièrement dénoncée. En juillet dernier, la Commission européenne s'est inquiétée de la dangerosité de certains articles diffusés par l'enseigne : cosmétiques contenant un produit chimique toxique, lunettes de soleil sans filtre UV, tétines pour bébé qui présentent un risque d'étouffement... Ces produits et ces méthodes constituent une menace grave pour le commerce français et pour

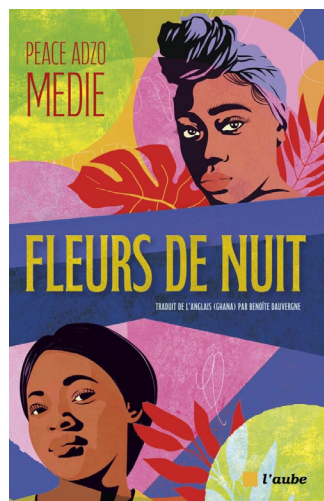
Lemaire à la Défense, ce que le Premier ministre lui aurait caché jusqu'au dernier moment... D'où l'éclatement de l'équipe pressentie.

Plus tard dans la journée le Premier ministre démissionnaire est allé voir le président du Sénat Gérard Larcher, puis a reçu du président de la République la mission de consulter d'ici mercredi pour voir si un gouvernement sans Bruno Lemaire, qui avait renoncé à sa fonction de ministre démissionnaire, était possible...

■ **Assemblée nationale.** : Contrairement à la session précédente, le Rassemblement national n'a pas été écarté des commissions lors de l'ouverture de la nouvelle session parlementaire le 1^{er} octobre. Il obtient deux vice-présidences... Le « socle commun » centriste obtient neuf vice-présidences, grâce à un accord avec le RN. Éric Coquerel (LFI) reste vice-président de la commission des Finances... La députée LFI Nadège Abomangoli a été réélue première vice-présidente de l'Assemblée...

■ **J.O.** : Le rapport de la Cour des comptes, publié le 29 septembre, évalue à 6,65 millions d'euros les dépenses d'organisation et d'infrastructures mobilisées pour les Jeux Olympiques de Paris, alors que le Comité d'organisation les a estimées à quelque 2 millions. La Cour a jugé prématuré de se prononcer précisément sur les retombées économiques de l'événement, que le Comité d'organisation avait chiffrées à 9 millions d'euros.

■ **Eaux minérales** : Passant en justice pour avoir micro-filtré ses eaux de source (Perrier, Contrex, Vittel...), Nestlé Waters est accusé d'avoir fait 3 milliards de bénéfices indus car ces eaux n'auraient pas dû être vendues comme eau de source naturelle. La multinationale Nestlé aurait le projet de revendre cette filiale qui



ROMAN CHORAL

Les cousines

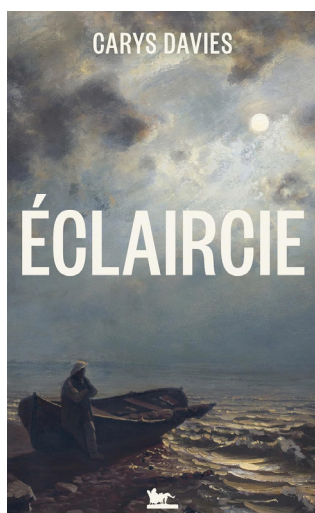
Akorfa et Selasi ont vécu une enfance heureuse. Ces cousines étaient comme des sœurs. Mais la vie va se charger de les transformer en ennemies, victimes des haines familiales ancestrales. Akorfa s'émancipera en étudiant la médecine aux États-Unis. Selasi restera au pays, fidèle à ses racines, pour s'y forger un avenir. Peace Adzo Medie trace le portrait de deux êtres qui au final n'auront d'autre choix que de se réconcilier pour faire face au destin tragique des femmes ghanéennes.

« Fleurs de nuit », Peace Adzo Medie, éditions de L'Aube, 464 p., 22 €.

ROMAN

Expropriation

Shetlands, 1843. Ivar vit avec ses moutons pour seule compagnie. Une existence simple, partagée entre terre et mer. Jusqu'à ce que le propriétaire de l'île décide de la vendre et paie John Ferguson, un pasteur ruiné, pour exproprier l'îlien



farouche. Quand Ferguson tombe d'une falaise, il n'a qu'Ivar pour unique sauveur. Entre des deux hommes, c'est d'abord l'incompréhension (ils ne parlent pas la même langue) avant qu'un lien ne se noue. Carys Davies nous offre une ode à l'amitié et aux mots qui rapprochent les hommes.

« Éclaircie », Carys Davies, La Table Ronde, 192 p., 21 €.

SCIENCES

Environnement en danger

Physicien de formation, Christophe Galfard nous entraîne à la découverte de nous-mêmes dans cet ouvrage scientifique qui se lit comme un roman d'aventure. Car il y a des intrigues et des rebondissements dans ce qui constitue l'histoire de l'humanité. Des origines de la Terre, il y a 4,5 milliards d'années, en passant par le décryptage de nos cellules et la quête de mondes nouveaux à travers l'espace, la vie est un perpétuel mouvement.

« La vie à portée de main », Christophe Galfard, Albin Michel, 560 p., 22,90 €.



REVUE

Le Saint Empire

Depuis cinq mille ans, l'empire, agrégat de populations religieuses et langues différentes, est la forme prévalente d'organisation politique. L'Histoire revient sur la naissance et l'édification du premier empire allemand.

Autres sujets abordés : les historiens étrangers et la France, Georges Marchais et Moscou, les ruineurs à Rome...

« 962. Naissance du Saint Empire », L'Histoire, octobre 2025, 6,90 €. En kiosque.



emploi encore 5 500 personnes en France. 150 manifestants se sont rendus à Vevey au siège social suisse du groupe le 29 septembre.

■ **Grande distribution** : Le procès de l'ancien propriétaire de Casino, Jean-Charles Naouri, a lieu, du 1^{er} au 22 octobre, devant la 32^e chambre correctionnelle de Paris. On lui reproche d'avoir manipulé les cours de Bourse de son entreprise par des communications fallacieuses.

■ **Grands magasins** : Le groupe Galeries Lafayette (Holding familiale Motier), qui possède également La Redoute et des participations dans Carrefour, a annoncé le 1^{er} octobre qu'elle entendait poursuivre la Société des Grands Magasins (famille Merlin), à laquelle elle a vendu le BHV à Paris et 7 Galeries Lafayette, parce que la SGM a passé un accord avec Shein le géant chinois (basé à Singapour) de la mode rapide.

■ **Électroménager** : Le groupe Brandt (De Dietrich, Sauter, Vedette, etc.), qui a des usines à Saint-Ouen (Loiret-Cher), avec une centaine de salariés, et Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), avec environ 350 salariés a été placé en redressement judiciaire le 1^{er} octobre par le tribunal des affaires économiques de Nanterre.

■ **Fromageries** : La Cibem, seule usine française de boîtes à camembert en bois, située à St-Pierre-en-Auge (Calvados), fondée en 1885, 104 salariés, a annoncé le 30 septembre sa fermeture au cours du premier semestre 2026, tout en cherchant un éventuel repreneur.

la filière française du prêt-à-porter.

Pourtant, la Commission européenne et le gouvernement français n'ont pas réagi lorsque Shein et son partenaire français, la Société des Grands Magasins (SGM), ont annoncé qu'ils allaient ouvrir six stands permanents, au BHV Marais à Paris et des Galeries Lafayette en province. Un projet de loi anti-mode express est en attente au Parlement mais l'absence de gouvernement a différé le vote. Le 4 octobre, la Caisse des dépôts est intervenue en faisant publiquement savoir qu'elle jugeait Shein « néfaste pour l'industrie textile française et pour le commerce local » et qu'elle s'inquiétait des impacts sociaux et environnementaux de la firme. En conséquence, elle s'oppose au partenariat entre Shein et la SGM, dont elle n'avait pas été informée. Cette opposition est décisive. La plateforme chinoise a-t-elle vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué ?

Claudine Uzerche

Automobile

La fermeture provisoire en octobre de grandes usines de construction automobile en France et en Allemagne pour cause d'inventus est un signal d'alarme pour toute l'industrie européenne distancée par sa concurrente chinoise.

L'émission Cash investigation d'Élise Lucet le 30 septembre sur France 2, en prenant, comme angle d'attaque, la stratégie marketing de Peugeot pour placer ses SUV, lourds et polluants, auprès d'une clientèle aisée, donnait, sans polémiques excessives, tous les éléments de la crise.

La Commission européenne a fixé des normes pour faire baisser la pollution générée par les automobiles. Mais, soumise à un fort lobbying des constructeurs allemands, elle a accepté une véritable tricherie qui favorise les véhicules lourds et notamment les « hybrides » qui fonctionnent avec deux moteurs, un électrique et un thermique. Stellantis a tenté de suivre, notamment avec ses SUV Peugeot, d'où le thème de l'émission qui montrait que ce genre de véhicule est, de plus, dangereux, en cas de collision, pour les autres utilisateurs de la route en raison de son poids. Mais tous les constructeurs se sont lancés dans la course à la taille des véhicules pour maintenir leurs marges.

Désormais seuls 31 % des Français peuvent, à partir de l'âge moyen de 50 ans, s'acheter un véhicule neuf. C'est le résultat d'une inflation du prix de modèles de plus en plus sophistiqués et de la stagnation du pouvoir d'achat des consommateurs. Pour ceux qui, en banlieue ou « à la campagne », ne peuvent se passer d'un ou plusieurs véhicules, restent des véhicules thermiques d'occasion de tailles moyenne ou petite. Si l'on prend en compte le bilan carbone des matériaux mis en œuvre, ils devraient bénéficier d'un encouragement des écologistes. Mais c'est tout le contraire !

Pendant ce temps, les Allemands qui, contrairement aux autres constructeurs européens, avaient réussi leur implantation sur le vaste marché chinois, sont désormais dépassés techniquement par leurs partenaires et imitateurs. On le constate dans les rues parisiennes où les SUV des marques chinoises BYD – qui construit des usines en Hongrie et en Turquie – ou

MG (autrefois britannique), remplacent peu à peu les BMW mais aussi les Tesla américaines...

L'émission se terminait par une conclusion optimiste sur la possibilité à terme d'un marché du véhicule d'occasion électrique. Non sans s'appesantir sur le prix plus élevé des réparations et la question de l'obsolescence rapide d'un secteur en rapide évolution. Et sans vraiment insister la question de la durée de vie et du coût de remplacement des batteries dont les Chinois ont le quasi-monopole.

Paul Chassard

Lecture

Un ami a repris une librairie centenaire au Quartier Latin à Paris, il y a 6 ou 7 ans. Sans lui, elle aurait disparu. Elle est fréquentée notamment par un public d'étudiants et propose de nombreuses animations. À l'époque, la région Île-de-France faisait miroiter des aides à la reprise d'une librairie. Mais le dossier ne fut pas retenu. Pourtant son nom est resté dans les fichiers et il reçoit le 1^{er} octobre une lettre signée de Valérie Pécresse. Elle lui indique qu'elle a pris une décision « *pleinement dans la politique régionale en faveur du livre et de la lecture votée en 2017.* » Cela passe par une application intitulée « Labaz » qui permet à 300 000 jeunes Franciliens (entre 15 et 25 ans) de bénéficier d'une « *aide de 100 euros pour leurs activités sportives, culturelles et artistiques* », dont l'achat de livres... « *Nous vous invitons à devenir partenaire de Labaz afin de permettre aux jeunes Franciliens d'utiliser tout ou partie de cette aide dans votre établissement,*

tout en vous offrant l'opportunité de soutenir l'élargissement de vos publics. »

Bien qu'échaudé par le *Pass Culture* qui propose la même chose sur des fonds du ministère de la Culture et qui est une usine à gaz dont notre libraire n'a pas su profiter, contrairement à d'autres vendeurs de mangas, celui-ci regarde les conditions de Labaz. Il suffit d'indiquer son numéro Siren et de joindre son rib... Il le fait et reçoit la réponse immédiate : « *Votre entreprise n'est pas éligible* ». Sans doute y a-t-il une explication, mais comme aucun interlocuteur n'est désigné, il serait difficile de l'obtenir. Cela rejoint les innombrables primes (à la réparation de votre vélo, votre cafetière ou vos chaussures), dont seuls quelques profiteurs patentés bénéficient, qui coûtent des campagnes de publicité officielle et font monter les prix pour tout le monde, tout en saupoudrant des moyens budgétaires limités, sans atteindre les résultats affichés.

En revanche le Conseil de Paris a pris, dans son dernier Plan local d'urbanisme (délibération N° 2024 142 du 20 novembre 2024), une décision qui interdit aux librairies de certaines rues du Quartier latin – notre libraire est concerné – de revendre leur fonds à un repreneur qui ne serait pas libraire ou pratiquant une activité culturelle minimum (puisque l'on voit certaine galerie d'art reprendre un fonds de librairie concerné et possédé par une société d'économie mixte de la mairie). C'est pour éviter la reprise par des Kébabs qui font du blanchiment d'argent, nous dit-on discrètement. Ah bon ? La maire du V^e arrondissement, Florence Berthout qui vient de participer en tant que suppléante, à

l'élection de Michel Barnier comme député du secteur, en est contente. Mais qui indemniserait la perte de valeur de ces fonds, surtout pour les libraires propriétaires de leurs murs ? C'est pour votre bien qu'on se mêle de vos affaires. Avec tout l'argent qu'on vous consacre, vous n'allez pas encore faire du mauvais esprit contre vos élus généreux gestionnaires de vos deniers ?

Frédéric Aimard

Téléphériques urbains

En Colombie, lorsque la guerre contre les guérillas marxistes et les trafiquants de drogue commença à être en partie gagnée, le pays entrepris de se reconstruire. À Medellin cela passa par la mise en place, à partir de 2004, d'un « métrocable », un téléphérique de conception française qui permit pour la première fois à toute une population isolée dans ses « *barios* » des collines périphériques de se rendre facilement au centre-ville. Il y a aussi des lignes de téléphérique urbain à La Paz en Bolivie, depuis 2014.

Ce système de transport collectif, sans but touristique, n'a commencé à être adopté en France qu'à partir de 2015, à Brest, puis en 2022 à Toulouse et à l'île de la Réunion. Mais, la même année, le projet de téléphérique Lyon-Francheville a été abandonné. En 2024, le projet grenoblois, qui devait relier Fontaine à St-Martin-le-Vinoux, a été retoqué par la commission d'enquête publique...

Il faut dire que ce mode de transport présente divers inconvénients : il survole des propriétés privées, il peut

être bruyant, sa maintenance est difficile et coûteuse, ses capacités sont inférieures à celles d'un métro ou d'un tramway...

La présidente de la région Île-de-France, Valérie Pécresse, a inauguré, le 24 septembre, un téléphérique qui reliera, à partir du 13 décembre, Limeil-Brévannes, Villeneuve-Saint-Georges, Valenton et Créteil (Val-de-Marne), entre 5 heures du matin et 23 h 30 en 18 minutes pour un parcours de 4,5 km (au lieu de 40 minutes en bus). Une des 105 cabines peut partir toutes les 30 secondes, pour transporter jusqu'à 11 000 personnes par jour.

Une nouvelle polémique a surgi alors, qui n'était pas attendue, du moins de ce côté-là. Le 27 septembre, Nadège Abomangoli, première vice-présidente LFI de l'Assemblée nationale depuis le 1^{er} octobre, a suggéré « *des cabines en non-mixité pour ce nid d'agressions sexuelles* ».

Pour répondre, Valérie Pécresse a détaillé les nombreuses mesures de sécurité prévues, ce qui a reposé le problème des fragilités de ce mode de transport et du coût peut-être disproportionné de chaque personne transportée par rapport au prix du billet. C'est le public qui arbitrera le débat, mais il est vrai que quelques trublions plus ou moins dangereux peuvent facilement tout faire capoter. On se rappelle trop que l'incivisme d'une partie de la population n'a pas été pour rien dans l'échec retentissant des voiturettes électriques en autopartage, une solution de transport urbain à laquelle on promettait un avenir radieux, et qui a coûté si cher à la Région et au groupe Bolloré.

Paul Chassard

Liberté académique

Les libertés universitaires font partie de l'histoire occidentale et nombre de pays aimeraient pouvoir jouir de ce droit à la recherche, à la publication et à la discussion, généralement matérialisé par une autonomie financière et sociale.

Les totalitarismes du XX^e siècle ont montré combien ces espaces ouverts se trouvaient automatiquement menacés lorsqu'un pouvoir prétendait contrôler et même asservir la pensée indépendante. Ils ont malheureusement été suivis dans nombre de nations nées de la décolonisation, soucieuses d'affirmer leur autorité en supprimant toute contestation, voire même simplement en écartant tout esprit critique. Aujourd'hui est apparue une autre contrainte, celle des modes idéologiques voulant repousser dans le néant tout ce qui n'apparaît pas conforme à leurs « chartes des valeurs », autrement dit à leur conception du bien et de la vertu.

Voilà qui explique la lutte engagée entre le gouvernement fédéral américain et certaines universités allergiques au « pacte pour l'excellence académique dans l'enseignement supérieur » lancé par Donald Trump. Celui-ci a été ainsi accusé par le gouverneur démocrate de Floride, Gavin Newsom, de lier « l'accès aux fonds fédéraux à des restrictions idéologiques conservatrices radicales ». Il semble, en fait, que le chef de l'exécutif étatsunien ait voulu protéger ceux qualifiés de conservateurs contre toute tentative de les réduire au silence.

Précy

Nuance et modération

On est fatigué du climat conflictuel et délétère qui règne. Je n'écris pas haineux car se serait tomber dans le superlatif qui excite. Les concernés se reconnaîtront. Des indignés se sentent visés ou dénie la cause qui – selon eux – ne peut être attribuée à des personnes forcément de bonne foi ou inattaquables par définition. Et ceux qui dénoncent les abus mettent en danger l'état de droit sinon la République. Pas moins ! Toute critique ne peut s'adresser à des catégories innocentes par nature. Ou intouchables par statut. Étrange débat public ! Tout ce qui est excessif est insignifiant disait Talleyrand. On ne progresse ni dans l'anathème ni dans la flatterie. Et surtout en tordant les principes. On se dispute pour tout. On n'admet aucun tort : on veut avoir raison quelles que soient les conséquences. Mais si elles sont négatives on n'endosse pas la responsabilité.

Il n'y a plus d'adversaires, mais des ennemis à abattre. Avec du chantage en politique car si on n'accepte pas les propositions d'une opposition très minoritaire par parti elle censure. Elle exige sa victoire, ses scalps ! C'est pathétique et inquiétant. Et irresponsable pour qui veut gouverner la nation. Outre des insultes contre celui qui n'est pas progressiste donc du camp dit du bien. Certains voient des millions d'électeurs fachos qui l'ignorent et d'autres aperçoivent des illuminés idéologues donc dangereux qui vont casser le pays. Chacun a des opinions tranchées et les exprime. Violemment.

Au nom de la liberté on veut empêcher les autres d'argumenter. On craint les idées. Dans le pays de Voltaire qui se pique de tolérance et donne des leçons de bonne conduite et de réflexion au monde entier avec le succès que l'on connaît, on devrait être plus mesuré. Mais on rejette toute contradiction. Où sont l'union minimum et le respect ? Une des difficultés de l'époque actuelle est que beaucoup prennent leurs désirs pour la réalité et cherchent à les imposer. Prenons des exemples qui divisent.

Dans l'audiovisuel public, en déficit bien qu'alimenté par les impôts de tous, Mme Ernotte sa dirigeante indique qu'elle fait des programmes comme elle pense que la France devrait être. La nation traditionnelle telle qu'elle est selon les citoyens devient du conservatisme « *nauséabond* ». On apprend que la dame souhaite la suppression de médias privés au nom du pluralisme bien sûr pour que la doxa dominante règne. ORTF sort de son corps ! Deux de ses journalistes font tout pour qu'un candidat d'un parti politique arrive au pouvoir en éliminant un membre du mouvement concurrent. On attend encore les sanctions ou des excuses car, sauf erreur, le service public doit être neutre. Comment avoir confiance dans l'information publique officielle ?

Avec l'actualité judiciaire on est monté sur les grands chevaux. On se méfie de la Justice ? Horreur et injustice ! La magistrature est vent debout contre les propos de M. Sarkozy prononcés à chaud en étant sonné par le verdict qui le conduit en prison. Aurait-il dû dire merci et prononcer son *mea culpa* avec des menottes ? L'accu-

sation n'avait pas demandé d'incarcération immédiate même un peu différée. Le tribunal est allé au-delà des réquisitions. La magistrature a l'épiderme sensible quand on lui demande personnellement des comptes et une poigne de fer quand on souhaite de la répression pour les prétendus forts. Elle conteste l'accusation de laxisme sauf pour les personnes vulnérables dans leurs diversités. Qu'elle choisit. On a entendu les grands mots : indépendance ; état de droit ; interdiction de mettre en cause un magistrat *ad hominem* et de critiquer la décision ; des années d'enquête et un jugement de 400 pages qui prouveraient que la motivation est « *en béton* » avec des faits avérés. Malgré les relaxes qui démolissent le fondement des poursuites ? Et justification du mandat de dépôt qui est prononcé chaque jour sans protestations contre des centaines de délinquants... Ces explications curieuses des juges ne changent pas le vide reconnu des preuves.

Un ancien président de la République vaut donc un criminel patenté ou un trafiquant de drogue ou un OQTF qui récidive. Il est inadmissible d'appuyer sur la tête d'un homme qui a donné pour l'intérêt général et qu'on noie, serait-il coupable. La justice n'est pas une vengeance. Elle protège la collectivité et rappelle la frontière entre le bien et le mal dans la vie courante. L'humanisme ne se divise pas.

MM. Mmes les bâtisseurs du mur des cons membres du syndicat de la magistrature, admirateurs de Mediapart et de son probable faux selon les juges, en ont rajouté une couche.

Ils auraient mieux fait de se taire. On est tous d'accord pour condamner fermement ceux qui ont menacé la présidente du tribunal. Ils devront être sévèrement punis. On peut avoir confiance dans les magistrats pour ce dossier. Car ils appliquent la loi votée par le législateur. Si celui-ci s'est trompé qu'il rectifie.

Le juge pour M. Sarkozy a usé de son pouvoir d'appréciation base de la législation pénale et de l'individualisation des peines sauf pour la liberté pour principe et la détention comme exception, valables pour tous ? L'état de droit est plus large que la Justice qui est déléguée par le peuple souverain qui décide, seul vrai pouvoir. Il faut l'entendre sinon le suivre.

L'interprétation subjective des textes sans appel possible, devient problématique. On doute.

La polémique n'a pas porté sur l'essentiel à savoir sur la présomption d'innocence, le double degré de juridiction menacé par l'exécution provisoire, les garanties de représentation du devenu coupable, l'absence de risque de récidive ou de danger pour l'ordre public dont le contenu est à géométrie variable. Ce sont des sujets majeurs qui

La Nation Française

directeur de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip
60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre
N° TVA intracommunautaire
FR21418382149
ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

n'intéressent pas les médias. Ni ceux qui veulent un exemple dans l'absolu quitte à être déjugés. Ce qui compte c'est qu'un puissant qu'on déteste humainement et politiquement dorme en prison. Aux motifs que l'on estime que des faits très anciens non commis par celui qui a incarné la France donc circonstance aggravante pour les magistrats, seraient d'une exceptionnelle gravité. N'y aurait-il eu qu'une intention ou le fait présumé d'avoir su. On n'a pas fait dans la nuance. En dépit du poids des pages.

Malgré la tripartition au parlement on est revenu au binaire. Tout est blanc ou noir. Essayons le ternaire : thèse, antithèse et synthèse qui conduit à l'ouverture d'esprit sinon aux compromis positifs et gagnants. On pense faussement détenir la vérité qui est multiple. Que chacun se regarde dans la glace : il y reconnaîtra son meilleur ennemi qui comme Janus a une face sombre. Personne n'est l'avant-garde éclairée de la morale et de la vertu. On ne doit user de ses pouvoirs que d'une main tremblante et avec modération.

Christian Fremaux

La vieille dame a 80 ans

On parle beaucoup d'elle actuellement. Et pas seulement en raison des 80 ans qu'elle fête depuis sa création en 1945. La Sécurité Sociale fait l'objet de toutes les attentions. Depuis huit décennies elle garantit à toutes et à tous l'accès aux soins, l'accompagnement aux différents moments et la possibilité de vieillir dignement.

Une promesse républicaine à la française qui garantit la solidarité nationale.

Après la création de la sécurité sociale, il y a eu la création de l'assurance maladie obligatoire, puis en 1946 la création des caisses d'allocations familiales et l'intégration des risques professionnels à la sécurité sociale. Puis est venue en 1956, la création du minimum vieillesse et en 1960 celle des Urssaf. C'est seulement en 1999 qu'a été inventée la carte Vitale.

Les recettes de la sécurité sociale sont assurées par les cotisations sociales payées par les employeurs et les salariés, la contribution sociale généralisée (CSG) et diverses taxes et contributions soit un total en 2023 de 600 milliards d'euros.

En 2022, la France était le pays de l'Union européenne avec la part de dépenses la plus importante dans le PIB, soit 888 milliards d'euros.

Philippe Buron Pilâtre

Le sport dans nos communes

Les défis sportifs nouveaux auxquels devront faire face les élus qui seront chargés des sports dans les équipes municipales élues en 2026 vont peser sur les prochaines élections municipales. C'était le sujet de la conférence introduite le 23 septembre au ministère des sports par Frédéric Alliot, maire adjoint de saint Quentin, vice-président de l'Association Nationale des sports et le fondateur du Centre de Formation des élus locaux.

Dans notre société fragmentée chaque « fragment » mérite une attention particulière et sans mécon-

naître la nécessité d'une vision d'ensemble il est de bonne méthode de distinguer... C'est ce que nous avons fait en « isolant » des théâtres d'opérations, songeant au mot de Proudhon « la France renaîtra de ses fragments » et en constatant que cette méthode permet de mobiliser sur un même créneau des personnes que par ailleurs des sympathies partisans ou des choix personnels peuvent séparer.

Parmi les théâtres d'opérations on peut retenir l'espace sportif considéré par certains comme le lieu par excellence, de l'apolitisme, permettant l'épanouissement du Vivre Ensemble même si l'actualité montre qu'il en va autrement. L'observation montre que le sport, s'il a une fonction intégratrice, répercute parallèlement en son sein les problématiques de la société.

Le monde du sport amateur est largement, quantitativement parlant, celui du football. Les clubs amateurs, ne sont plus depuis longtemps encadrés par les paroisses (avec quand même de belles survivances) ou par les Jeunesses communistes (ce temps est lui quasiment révolu) ni par les amis de LFI (trop intellos pour taper dans un ballon) ou du RN (absorbés par la gestion électorale et la course à la respectabilité). Que reste-t-il ? Certes les collectivités locales jouent leur rôle, également les structures déconcentrées de l'État, aussi bien sûr les fédérations sportives et en l'espèce la FFF. Tout va-t-il donc pour le mieux dans le meilleur des mondes sportifs ?

C'était sans compter avec la postmodernité qui s'est traduite par l'irruption, au sein du monde sportif, des

nouveaux paradigmes dits sociétaux (genre, religion, segmentation territoriale et ethnique...), traduction d'un wokisme conquérant battant en brèche un ordre sportif pourtant déjà bien éloigné des JO de l'Antiquité.

Avec l'irruption des questions dites sociétales sur le terrain sportif en l'espèce celles, épineuses liées à la gentrification et à la fluidification de la frontière homme/femme sans oublier la « financiarisation » du sport et les débats éthiques subséquents tout est à repenser dans la pratique et l'organisation du sport amateur surtout si on intègre les questions religieuses posées notamment par la prégnance de la pratique islamique sur le terrain et en marge du terrain.

Ceux qui voyaient naïvement dans le sport le moyen de faire triompher un vivre ensemble où l'essentiel serait de participer suivant le vœu de Coubertin en sont pour leur frais ;

Les nouveaux élus – d'autant plus nombreux que beaucoup d'anciens ne se représentent pas – devront affronter ces problèmes dans un climat de restriction des concours financiers de l'État et donc d'accroissement de la pression sur les finances locales. La formation des élus à l'approche de ce nouvel environnement est capitale. Legisport, la revue juridique du sport, dont le rédacteur en chef est Me Michel Pautot, avocat au barreau de Marseille, référent « sport » du Carrefour des Acteurs Sociaux y apportera sa collaboration.

Joël Broquet

■ **Gaza** : Au cours de la visite à Washington de Benhamin Netanyahu, Donald Trump a annoncé, le 29 septembre, un plan de paix pour Gaza qu'il assure vouloir mettre personnellement en œuvre avec le soutien de ses partenaires des pétromonarchies arabes informés par son envoyé spécial Steve Witkoff. Le Premier ministre israélien a dit le soutenir avant de faire de lourdes réserves dès son retour à Jérusalem le lendemain. Le Hamas a donné son accord sous conditions le 4 octobre. Le président Trump a alors demandé à Israël de cesser tout bombardement.

■ **Mer** : Israël a arraisonné une partie de la flottille pour Gaza le 1er octobre. La gendarmerie française a perquisitionné, le 1er octobre un pétrolier fantôme russe sous pavillon béninois au large de Saint-Nazaire. Le capitaine, de nationalité chinoise, et son second ont été placés en garde à vue.

■ **Ukraine** : Le photographe de presse français Antoni Lalic, 37 ans, a été tué par un drone russe le 3 octobre dans le Donbass. Un train de voyageurs a pris feu dans la gare de Chostka, oblast de Soumy, après une attaque de drones russes le 4 octobre.

■ **République tchèque** : Les élections législatives des 3 et 4 octobre, avec une participation de plus de 68 %, ont donné 34,54 % des voix au parti ANO du milliardaire souverainiste Andrej Babis. La coalition libérale menée par le premier ministre Petre Fiala n'en a obtenu que 23,44 %. Les libéraux de STAN sont crédités de 11,22 %, le Parti pirate de 8,95 %, l'extrême droite du SPD de 7,78 %. L'extrême gauche de la coalition Stacilo ne franchit pas la barre fatidique des 5 %.

■ **Géorgie** : Des élections municipales boycottées par l'opposition ont permis au parti pro-russe Rêve géorgien, au pouvoir, de remporter, le 5 octobre, 80% des voix. On craint

Gaza sous tutelle

La Palestine a été sous mandat britannique de 1920 à 1947 soumis à la Société des Nations. L'ONU a ensuite pris le relais non pour transformer le mandat en tutelle mais pour accorder l'indépendance à deux États, un État juif et un État arabe, en vertu d'un plan de partage adopté en novembre 1947 en totale rupture avec les termes du mandat.

L'idée initiale du mandat revient dans le plan proposé par Donald Trump le 29 septembre dernier. Considérant que l'Autorité palestinienne n'était pas prête à prendre en charge la Bande de Gaza, contrairement au plan franco-saoudien, et « en attendant qu'elle ait terminé son programme de réformes », sans calendrier, il est prévu une « Autorité de transition temporaire » sous le contrôle d'un « conseil international de la paix » présidé par Donald Trump, secondé par l'ancien premier ministre britannique (1997-2007), Sir Tony Blair. Une force internationale temporaire de « stabilisation », composée notamment de contingents de pays arabes, se déploiera dans l'enclave, idée déjà présente dans le plan franco-saoudien.

En bonne logique internationale, le processus aurait dû être piloté par l'ONU qui dispose d'un comité des tutelles sur les territoires « non-autonomes » et qui peut constituer une force de maintien de la paix (« Casques bleus »). Alors que le plan franco-saoudien a été adopté à une large majorité par l'Assemblée générale des Nations unies le 12 septembre, il n'est

pas prévu que le nouveau plan américain soit soumis à l'ONU qui lui conférerait pourtant une légitimité politique internationale. Or le plan repose sur une tout autre légitimité qui est économique. La mission de l'Autorité de transition sera en effet d'ordre principalement économique : « définir le cadre et gérer le financement de la reconstruction de Gaza », qui avait déjà fait l'objet d'un plan porté par l'Égypte et l'Arabie saoudite. Le plan américain évoque deux points, l'un un plan de développement sur le modèle des villes modernes du Moyen-Orient (sur l'exemple de Dubaï), l'autre la création d'une « zone économique spéciale avec des droits de douane préférentiels », manie trumpienne.

L'annonce du plan a fait l'effet d'une pochette-surprise avec un lapin (Tony Blair quoiqu'hier plutôt décrit sous l'aspect d'un caniche – poodle – du président George W. Bush qu'il avait suivi dans l'aventure irakienne en 2003) sorti du chapeau du magicien Donald Trump. Or son inspiration vient de loin, avant même le 7 octobre 2023. Après avoir quitté le 10 Downing street en 2017, Tony Blair avait reçu la mission de présider le « quartet » (États-Unis, ONU, Union européenne et Russie) censé débiter de nouvelles négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens. Parfaitement inefficace, il a servi à l'ex-premier ministre pour se familiariser avec tous les acteurs. En 2015, il a quitté ce poste (dissous) pour se consacrer entièrement au « conseil », auprès des pays du Golfe notamment, à travers son « institut Tony Blair pour

le changement global » (TBI). Avec son ami, Jared Kushner, gendre de Donald Trump, il fut l'un des facilitateurs des accords d'Abraham. TBI bénéficia alors de généreux donateurs qui lui permirent de décupler son activité (900 employés dans 45 pays). Le principal de ces mécènes se révèle être le peu connu milliardaire américain Larry Ellison, seconde fortune des États-Unis après Elon Musk, qui a investi massivement dans l'intelligence artificielle et dont TBI est devenu le vecteur auprès des gouvernements du Golfe mais aussi au Royaume-Uni depuis l'arrivée de Keir Starmer. Tony Blair a ainsi pu peaufiner le plan et le vendre aux pays arabes qui l'ont approuvé dans une réunion avec Donald Trump à New York le 23 septembre, le lendemain de la reconnaissance de l'État de Palestine par Emmanuel Macron. Le prince héritier d'Arabie saoudite, Mohamed Ben Salman, n'était pas à New York le 22, mais il était présent le 23. C'est ce qui s'appelle pour la diplomatie française se faire doubler dans les grandes largeurs.

Dominique Decherf

La paix de Trump

Donald Trump arrivera-t-il à établir la paix au Proche-Orient ? Le président américain, qui se voit déjà Prix Nobel de la paix, croit à un prochain arrêt du conflit à Gaza. Il a ainsi déclaré pouvoir envisager « un accord sur la libération des otages et l'établissement de la paix ». Tandis que les partenaires secondaires, à commencer par l'Europe

et la France, s'efforcent de montrer leur rôle dans la négociation et, bientôt, dans la reconstruction, les deux principaux intéressés donnent l'impression d'une certaine évolution dans leurs positionnements.

De manière assez inattendue, le Hamas a fait savoir, le 3 octobre, qu'il « apprécie les efforts livrés par les parties arabes, islamiques et internationales, ainsi que les efforts du président américain Donald Trump ». Il n'a pourtant pas formellement accepté tous les termes du projet étasunien. Le problème essentiel semblerait venir de ce que ses branches politique et militaire ne sont pas parvenues à s'entendre sur les conditions américaines, ceux vivant à Gaza craignant que les jeunes hommes recrutés tout au long de la guerre ne soient pas prêts à rendre leurs armes après avoir perdu une bonne partie de leurs familles et de leurs biens.

Du côté israélien, Benjamin Netanyahu a affirmé le 4 octobre qu'Israël se trouve « sur le point d'accomplir un très grand progrès ». Reçu à la Maison-Blanche, il a dit espérer « annoncer le retour de tous les otages, les vivants et les morts, en une seule fois ». Outre le fait que lui-même s'est montré jusque-là peu fiable, il faut tenir compte de l'opposition d'un certain nombre de ses ministres, toujours partisans de la destruction de Gaza, voire de l'occupation de la Cisjordanie théoriquement confiée à l'Autorité palestinienne. Quant à l'opinion publique, elle reste partagée, comme sur beaucoup d'autres questions divisant actuellement le pays.

Il faudrait aussi tenir compte de l'attitude des

autres acteurs régionaux. Si l'Arabie saoudite –] en dehors d'une certaine concertation avec Emmanuel Macron – et les Émirats arabes unis restent discrets, trois États demeurent directement intéressés. D'abord l'Égypte, protecteur traditionnel de Gaza mais foncièrement opposé à un Hamas idéologiquement lié aux Frères musulmans combattus au Caire. Ensuite la Jordanie, avec une population à moitié palestinienne mais dont le gouvernement combat toute forme de terrorisme. Enfin le Qatar, à la fois sponsor du Hamas et négociateur entre lui et Israël. Il faut noter que l'État hébreu, qui, sans reconnaissance formelle du régime de Doha mais avec des relations commerciales depuis 1996, se trouve en contact permanent avec chacun d'eux. Il y a enfin le cas de l'Autorité palestinienne, dont chacun se demande ce qu'on pourra bien en faire malgré les reconnaissances occidentales en cours...

Donald Trump doit gérer tout cela – avec l'aide, sans doute, du prince héritier d'Arabie saoudite, Mohammed Ben Salmane. Et, accessoirement, des Européens.

Jean Étèvenaux

une vague d'arrestations chez les pro-européens.

■ **Japon** : Le Parti libéral-démocrate au pouvoir a élu à sa tête, le 4 octobre, Sanae Takaichi, 64 ans, qui devrait donc devenir la première femme premier ministre du pays. On la compare à Margaret Thatcher pour l'énergie et les idées...

■ **Église anglicane** : Sarah Mullaly, évêque anglican de Londres depuis 2018, 63 ans, mère de deux enfants, a été nommée, le 3 octobre, 106^e

archevêque de Canterbury, primat d'Angleterre, première femme à occuper cette fonction. L'Église anglicane revendique 85 millions de fidèles dans le monde, dont une vingtaine au Royaume-Uni. Son prédécesseur, Justin Welby, avait dû démissionner pour ne pas avoir su gérer un scandale d'abus sexuel sur au moins 130 garçons et jeunes hommes par le président d'un organisme anglican de colonies de vacances.

■ **Venezuela** : Le pays qui, selon l'Opep, produit 936 000 barils de pétrole par jour et connaît une croissance économique de plus de 5 %, est miné par l'effondrement de la monnaie officielle, le bolivar, par rapport au dollar, seul utilisé dans les transactions courantes, dont le taux officiel de conversion est de 176 bolivars pour un dollar, mais le cours parallèle est de 300 dollars.

■ **Trains** : La compagnie autrichienne ÖBB a annoncé le 29 septembre la fin, à partir du 14 décembre, des trains de nuit qui relient Paris et Vienne ou Paris et Berlin depuis deux ans. Il s'agit en fait d'une décision budgétaire du ministère des Transports français qui ne veut plus combler le déficit.

■ **Madagascar** : Le président Andry Rajoelina, 51 ans, a renvoyé son gouvernement le 29 septembre à la suite de nombreuses manifestations populaires au cours desquelles on a relevé une trentaine de morts. Mais c'est lui que les jeunes manifestants de la Gen Z, souvent vêtus de noir, veulent voir partir. Les nouvelles manifestations du 4 octobre ont réuni peu de monde du fait de la très forte mobilisation policière, mais les contre-manifestations organisées par le régime n'ont pas été une réussite pour autant.

■ **Maroc** : Des émeutes ont eu lieu fin septembre à l'appel d'un comité « GenZ 212 » (212 est l'indicatif téléphonique du

Maroc) qui réclame des réformes dans les domaines de la santé et de l'éducation et dénonce la corruption. Cependant, les manifestations des 3 et 4 octobre ont eu lieu dans le calme et le premier ministre Aziz Akhannouch a appelé au dialogue.

■ **Chine** : Tang Renjian, un ancien ministre de l'Agriculture, accusé par les autorités d'avoir reçu plus de 36,7 millions de dollars de pots-de-vin, a été condamné le 29 septembre à une surprenante « peine de mort avec un sursis de deux ans ».

■ **États-Unis** : Charlie Javice, Franco-Américaine de 33 ans qui avait vendu, en 2021, sa start-up Frank (spécialisée dans les démarches administratives au service des étudiants) à la banque J.P. Morgan Chase pour 175 millions de dollars, a été condamnée le 29 septembre à 7 ans de prison pour escroquerie. Elle avait créé une liste de presque 4 millions de faux clients étudiants.

■ **États-Unis** : Faute d'accord sur le Budget avant le 30 septembre, les États-Unis ont connu un nouvel épisode de « shutdown » durant lequel l'État ne paye que le strict minimum et les fonctionnaires sont mis au chômage.

■ **Vaccins** : La Commission européenne a lancé, le 29 septembre, des investigations en France et en Allemagne sur d'éventuelles pratiques anti-concurrentielles des laboratoires Sanofi, le principal bénéficiaire de la vaccination contre la grippe.

■ **Philippines** : Un tremblement de terre de magnitude 6,9, avec plus de 300 répliques, a fait une centaine de morts et des milliers de blessés le 30 septembre sur l'île de Cebu. Royaume-Uni : Le 2 octobre, jour de la fête juive de Yom Kippour, un islamiste a tué deux personnes et en a blessé deux autres sortant de la synagogue

de Manchester, avant d'être abattu par la police.

■ **Allemagne** : Trois hommes suspectés de préparer des attentats antisémites en lien avec le Hamas ont été arrêtés le 1er octobre à Berlin.

■ **Slovaquie** : L'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) a été inscrite dans la constitution slovaque par un vote des 3/5e des députés le 26 septembre. L'amendement voté a également réservé l'adoption d'enfants aux couples mariés (homme-femme) et rappelé qu'en matière de droit familial la loi slovaque primait sur les normes européennes.

■ **Iran** : L'étudiant franco-allemand de 19 ans, parti faire une randonnée à vélo en Iran, avait été arrêté le 16 juin. Il a finalement été relaxé le 6 octobre par les autorités iraniennes. Bon présage pour la libération attendue des deux autres otages français moyennant un échange de prisonniers ?

■ **Syrie** : Selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme, l'ancien dictateur Bachar al-Assad aurait été victime d'une tentative d'empoisonnement à Moscou le 20 septembre et aurait fait un séjour de 9 jours dans un hôpital avant d'en ressortir convalescent.

En Syrie, le pouvoir islamiste a annoncé le 5 octobre l'organisation d'« élections » législative, mais sans listes électorales, sans campagne politique, ni partis... Un système de désignation indirecte mettra en jeu des petits groupes de quelques centaines de personnes...

■ **Inde** : Ely Lilly and Company, 15^e laboratoire pharmaceutique mondial (Prozac), dont le siège social est en Indiana (USA), a annoncé en octobre vouloir investir plus d'un milliard de dollars en Inde.

■ **Disparition** : La très célèbre primatologue britannique Jane Goodall est décédée le 1^{er} octobre à 91 ans.

Un trounwiessel bien ficelé

par Fabrice de Chanceuil

C'est dans la discrétion coutumière de cette maison princière que le vendredi 3 octobre dernier, le Grand-Duc Henri de Luxembourg, 70 ans, a abdicqué en faveur de son fils Guillaume, 43 ans, devenu ainsi le dixième grand-duc de cette petite monarchie européenne de 680 000 habitants coincée entre l'Allemagne, la France et la Belgique.

Cette abdication n'était pas une surprise puisqu'elle avait été soigneusement préparée depuis longtemps. Montée sur le trône en 2000, le Grand-Duc Henri avait prévu de se retirer après 25 ans de règne. Dès juin 2024, il avait élevé son fils au rang de lieutenant représentant puis, en décembre suivant, lors de son traditionnel discours de Noël, il avait annoncé son abdication à la date du 3 octobre 2025, dite journée du Trounwiessel (changement de trône en langue luxembourgeoise).

C'est donc une cérémonie bien préparée mais sans faste qui s'est déroulée vendredi d'abord au Palais grand-ducal où Henri a signé son abdication puis à la Chambre des députés où son successeur Guillaume V a prêté serment avant d'aller, avec son épouse, la Grande-Duchesse Stéphanie, saluer la population dans un quartier de la capitale. Un grand dîner a néanmoins été servi le soir en présence des rois des Pays-Bas et de Belgique et des présidents français et allemand ainsi que de nombreuses personnalités dont le spécialiste des têtes couronnées Stéphane Bern qui possède la double na-

tionalité française et luxembourgeoise. Les festivités se sont prolongées jusqu'au dimanche 5 octobre avec un Te Deum célébré dans la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg.

La pérennité de l'existence du Luxembourg reste un mystère car il aurait pu, plus d'une fois, être absorbé par l'un de ses puissants voisins. Vestige de la Lotharingie, le Luxembourg a connu plusieurs dominations à partir du XV^e siècle, passant successivement sous la souveraineté de l'Espagne, de l'Autriche, de la France, des Pays-Bas puis de la Belgique.

C'est le Congrès de Vienne qui a édifié le Luxembourg en grand-duché qui devient néanmoins la dix-huitième province du royaume des Pays-Bas en 1815. À la suite de la révolution brabançonne de 1830, le Luxembourg est annexé par la Belgique qui doit, en 1839, abandonner la partie orientale du grand-duché de langue germanique qui devient un État indépendant mais en union personnelle avec le roi des Pays-Bas tout en faisant partie de la Confédération germanique.

Il faut attendre 1890 pour que le Grand-Duché de Luxembourg, ainsi réduit à la moitié de sa taille initiale, dispose de sa propre dynastie avec la Maison de Nassau-Weilburg associée à la Maison de Bourbon-Parme depuis le mariage, en 1919, de la Grande-Duchesse Charlotte avec son cousin Félix de Bourbon-Parme, qui donneront naissance au Prince Jean de Luxembourg, grand-duc de 1964 à 2000.

C'est donc le fils de ce dernier, Henri, qui vient d'abdiquer après un règne sage et discret, à l'image de son pays qui reste connu pour être un des pays le plus riches et les plus prospères du monde doublé d'une réputation de paradis fiscal même si la situation a évolué depuis l'abolition, en grande partie, du secret bancaire au début du présent siècle.

Outre son mariage avec une roturière originaire de Cuba, une première pour la dynastie luxembourgeoise, le seul coup d'éclat du Grand-Duc Henri a été son refus, à la manière du Roi des Belges Baudouin au sujet de l'avortement, de signer, en 2008, la loi autorisant l'euthanasie au Luxembourg. Mais comme le souverain luxembourgeois, à l'image de tous les monarques constitutionnels, règne mais ne gouverne pas, le droit de sanctionner les lois lui a été retiré pour ne lui conserver que le droit de les promulguer.

Le nouveau Grand-Duc Guillaume, cinquième du nom, qui a épousé, en 2012, Stéphanie de Lannoy, une aristocrate belge, est pour le moment peu connu. Après sa formation militaire à l'Académie royale de Standhurst en Grande-Bretagne et des études de sciences politiques à Angers en France, celui qui était jusqu'ici prince héritier s'est surtout signalé par son engagement dans le mouvement scout, devenant, en 2022, président de la Fédération du Scoutisme mondial.

« *Toujours prêt* » n'est-il pas une belle devise et un bon programme pour celui appelé désormais à régner sur son pays ? ■